



POUR L'ENSEIGNANT

L'enseignant choisit de donner ou non des informations personnelles le concernant.

Le RGPD, qu'est-ce que c'est ?

C'est le Règlement de Gestion et de Protection des données, qui s'impose aux pays de l'Union Européenne depuis mai 2018. Il renforce et étend les droits présents dans la loi Informatique et Libertés.

Il s'applique aux sous-traitants proposant des applications numériques mais aussi aux écoles.

Respecter le RGPD, c'est quoi ?

- Demander un consentement pour la collecte et l'utilisation de données personnelles.
- Garantir un droit d'accès, de rectification et d'opposition à ses informations ainsi qu'un droit à l'oubli.
- Informer sur les finalités de traitement et la durée de conservation des données.
- Tenir un registre de traitement.

Pour en savoir plus, rendez-vous [ici](#).



Il existe des pays hors UE pour lesquels le niveau de sécurité et de protection des données est au moins équivalent à celui de l'UE. Ces pays peuvent, dans ces conditions, héberger vos données.

Retrouvez-les [ici](#)



POUR LES ÉLÈVES / LES PARENTS

Publicités



OUI

non

Options payantes

Des options payantes s'imposent-elles aux familles ?
Les propositions sont-elles intrusives ?



OUI

non

Données personnelles des élèves

Est-ce que je dois renseigner des données à caractère personnel concernant les élèves et/ou leur famille ?



non

OUI

Est-ce que ces données sont stockées ailleurs que sur mon appareil numérique ?



non

OUI

Est-ce que ces données sont stockées sur un serveur sécurisé situé en France ou dans un pays de l'Union Européenne ?



non

OUI

Est-ce que l'application numérique s'est mise en conformité avec le RGPD ?



non

OUI

